



Changement d'établissement scolaire

Par **divorce_72**, le **28/09/2011** à **17:49**

Bonjour,

Divorcé depuis 2 ans, avec garde alternée.

Mon ex épouse est partie du foyer et est allée vivre avec son ami dans une autre ville (le mans). Les enfants sont restés dans leurs écoles dans mon village.

Dans le jugement du divorce j'ai choisi d'avoir en charge toute la scolarité des enfants (frais scolaires, périscolaire, restaurations ...)

Je compte changer de domicile, de m'installer au mans aussi (même ville que mon ex femme) dans une maison proche d'une école et collège.

ça fera moins de trajets pour mon ex femme. Mais peut elle refuser que j'inscrive les enfants à la prochaine rentrée à l'école proche de mon nouveau domicile ?

Le fait que j'ai en charge de toute la scolarité me donne t elle un status privilegé ?

quelles sont les règles pour le choix des écoles ?

Merci beaucoup de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **28/09/2011** à **19:37**

Bonjour, vous avez tous les 2 l'autorité parental, c'est donc à vous de vous mettre d'accord entre vous. Si vous n'y arrivez as il faut saisir le JAF. Le fait que vous payez ne vous donne

aucun droit de plus, cordialement

Par **mimi493**, le **28/09/2011** à **19:40**

[citation]Mais peut elle refuser que j'inscrive les enfants à la prochaine rentrée à l'école proche de mon nouveau domicile ?[/citation] oui

[citation]Le fait que j'ai en charge de toute la scolarité me donne t elle un status privilegié ?[/citation] non

[citation]quelles sont les règles pour le choix des écoles ? [/citation] accord des deux parents titulaires de l'autorité parentale ou décision du JAF

Par **divorce_72**, le **29/09/2011** à **09:54**

Merci pour vos réponses.